



DATE	DOSSIERS	OBJET
27/05/2016 2 ^{ERE} SESSION ATELIER N°3	PLAN DE DEPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES (PDIE)	COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE
PARTICIPANTS	CLAIRE KIEFFER (CASC), ARNAUD SCHMITT (CASC), MAURICE MISBACH (DDT SARREGUEMINES), BRUNO SOMMERLATT (MAHLE), DENIS REINERT (MAHLE), JEAN-PIERRE BEHAXETEGUY (ADEME)	
EXCUSÉS	NICOLAS MACE (ONDAL FRANCE), SOPHIE HOFFMANN (CONTINENTAL)	

1. Parkings de covoiturage

- Des parkings de covoiturage existent ou sont en cours de création. La CASC a la possibilité de connaître les parkings existants sur son territoire. Elle peut également se renseigner sur les parkings existants dans les collectivités voisines. Il sera ensuite nécessaire de trouver un moyen d'informer les employés de l'existence de ces parkings.
- Lors de la réunion précédente, il a été demandé si un standard existait sur les aires de covoiturage.
A ce jour, l'agglo est en train de réaliser une première aire. Il n'y a donc pas de standard. Par ailleurs, il n'est pas possible d'établir de standard car cela dépend de la configuration du terrain sur lequel l'aire se trouve (superficie, présence de réseau ou d'éclairage...)
- Des parkings de covoiturage informels existent et ont été répertoriés par les employés dans les questionnaires. Ces parkings pourraient-ils devenir formels, c'est à dire identifiés en tant que parking de covoiturage, et ainsi mieux aménagés ? A voir avec les propriétaires des terrains (communes, commerces).
- Des parkings informels s'organisent au niveau de commerces et de grandes surfaces. Un conventionnement avec ces établissements pourrait être réalisé.
- Pour assurer la sécurité sur les parkings de covoiturage et ainsi rassurer les usagers, il serait utile d'en informer la police municipale pour les communes qui en disposent, ou la police nationale et la gendarmerie afin qu'ils effectuent des rondes pour surveiller ces espaces.

2. Covoiturage domicile/travail

- MAHLE a affiché un tableau d'information en entrée d'usine pour proposer au covoitureurs de s'inscrire. L'impact a été limité.
- Freins au covoiturage : horaires différents, surtout pour le personnel de bureau,
Frais réels diminués au niveau fiscal,
Indemnités des salariés pour les frais de déplacements.
- Il faut trouver un moyen d'inciter les entreprises à ne pas pénaliser les salariés qui font du covoiturage (indemnités de déplacement domicile/travail).
- Exemple de De Dietrich qui a réglé le problème avec l'URSSAF (retour ADEME).



- Un exemple type pourrait être communiqué aux salariés pour montrer la différence de gain financier entre la déduction fiscale des frais réels et les gains sur le fonctionnement et l'utilisation de sa voiture grâce au covoiturage.
- Autre frein au covoiturage : garantie de retour (problème déjà résolu par les entreprises qui accordent de la souplesse dans les rares cas où cela a été nécessaire). Une garantie officielle de retour pourrait être trouvée (même problématique que pour les transports en commun). Une des solutions pourrait être l'autopartage (à l'ordre du jour d'un prochain atelier).
- Pour la mise en relation des covoitureurs, une application pour mobile et/ou un site internet pourraient être mis en place (le même pour toutes les entreprises des zones d'activités) > aspect ludique, outil moderne.
- Pour favoriser le covoiturage, une incitation financière pourrait être mise en place. Problème : comment contrôler le covoiturage ? Les covoitureurs ont-ils vraiment envie « d'officialiser » leur démarche ?

3. Prochaines réunions

- M. Barthel, représentant l'atelier électromobilité, est intervenu pendant cette session pour nous informer que la question du covoiturage était récurrente dans les discussions de l'atelier électromobilité. Il a été proposé d'organiser une session commune à ces deux ateliers le vendredi 17/06 de 9h30 à 11h30. Ordre du jour : covoiturage, autopartage et électromobilité.
- Prochaine session de l'atelier covoiturage/autopartage : Jeudi 30 juin de 9h30 à 11h30, salle de réunion des services techniques de l'agglo (changement d'horaire). L'ordre du jour sera établi en fonction des discussions de l'atelier du 17/06.

Claire KIEFFER
Responsable Climat, transition
énergétique, aménagement